

FICHE TRANSPORTS 2026/2027

Réseaux RTM

La Métropole Aix-Marseille-Provence met à disposition des établissements scolaires de Marseille, une dotation de titres solos collectivités sur le réseau RTM à utiliser lors de déplacements scolaires

Pour plus d'infos : <https://www.rtm.fr/tickets-deplacements-scolaires>

Transports par car pour des sorties éducatives

Les écoles peuvent utiliser la dotation « Action pédagogique » d'un montant annuel de 250€ par école auquel se rajoute 250€ par classe.

Pour utiliser cette dotation, il convient d'effectuer une demande en remplissant le formulaire dédié et de joindre un devis indiquant les dates et les lieux de sorties.

Après validation, cette dotation est versée sur le compte de la coopérative scolaire.

Une fois la sortie effectuée, un justificatif devra être adressé à la Caisse des écoles.

Cette dotation est attribuée sous réserve des crédits disponibles.

Transports par car dans le cadre des parcours éducatifs

Lorsque le déplacement via le réseau RTM n'est pas possible du fait de l'isolement de certaines écoles ou de la complexité d'accès de certaines structures, le coût du car peut être pris en charge par la Caisse des écoles sous réserve des crédits disponibles.